

## Vœux du Conseil Municipal

En 2021 déjà, en raison de la pandémie du COVID, nous n'avons pas pu organiser la rencontre pour les vœux.

En janvier 2021 vous avez reçu un petit bulletin d'information qui vous a apporté quelques nouvelles de l'activité communale.

En ce début 2022, le COVID par sa variante OMICRON sévit encore et est particulièrement contagieux, bien que les conséquences de la maladie paraissent un peu moins graves, notamment pour ceux qui sont vaccinés.

C'est donc sous la forme d'une lettre que vos élus s'adressent à vous aujourd'hui pour vous présenter leurs meilleurs vœux de santé et de réussite en 2022.

Nous savons que lorsque la vague actuelle de la pandémie sera passée, l'activité économique reprendra vigoureusement et que les rencontres familiales, culturelles et de loisirs qui sont perturbées en ce moment seront à nouveau nombreuses et très appréciées.

En tout cas c'est ce que nous vous souhaitons. **BONNE ANNEE 2022**

### **Rencontre avec nos aînés :**

Le Conseil Municipal, aidé par des bénévoles, la bibliothèque, l'entreprise Bargues et Liliane et Sébastien Cazagou du Quercy Bourian, a préparé un petit cadeau qui a été remis la veille de Noël à chacun de nos administrés âgé de plus de 75 ans.

Cette année ce sont 6 hommes seuls, 13 femmes seules et 5 couples qui en ont bénéficié, soit un total de 24 paquets. Les bénéficiaires apprécient beaucoup ce geste. Merci à tous ceux qui nous aident à le réaliser.

### **Etat Civil :**

Nous avons eu la tristesse d'apprendre deux décès, celui d'Yves LOISEL et celui d'Odette SABOT.

Nous avons eu le plaisir de célébrer un mariage, celui de Franck MAGOT et de Mélisande GILLOT et d'apprendre la naissance de Morgane BENOIT de Pech Damier.

### **Population :**

Comme dans les années passées, notre population a beaucoup évolué en 2021.

Un comptage rapide permet de constater qu'environ 18 personnes ont quitté la commune au cours de l'année et que le nombre de personnes qui sont arrivées est à peu près le même.

Plusieurs maisons qui étaient à vendre ont trouvé acquéreurs. Ces derniers veulent presque toujours faire de leur acquisition leur résidence principale.

La population officielle de la commune qui était au 01 01 2021 de 259 habitants est passée à 262 habitants au 01 01 2022.

### **Communication :**

Nous vous rappelons :

- L'adresse du site internet de la commune : **Lavercantière.com**
- L'adresse courriel (e-mail) : [mairielavercantiere@wanadoo.fr](mailto:mairielavercantiere@wanadoo.fr)

Début 2021, vous avez reçu le numéro 10 du bulletin d'information communal.

Un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants a été rédigé et sera donné systématiquement à l'occasion du premier contact avec la mairie des nouveaux habitants de la commune.

### **Wifi :**

La communauté de communes a fait installer une possibilité de connexion libre et gratuite au wifi, à l'Ostal. Ce sera utile pour les utilisateurs de la bibliothèque et de l'ensemble des locaux de l'Ostal, y compris la halle.

La commune a renouvelé un contrat pour avoir le wifi gratuit sur les terrasses du Quercy Bourrian. Le local de l'ancienne bibliothèque, qui se trouve à côté, sera aménagé pour pouvoir être utilisé comme salle de travail à effectif restreint. Des séances de travail pourront s'y tenir. Les utilisateurs bénéficieront du wifi gratuit et de la proximité du commerce le Quercy Bourrian qui pourra leur fournir boissons et nourritures.

### **Fibre optique :**

Nous sommes aujourd'hui desservis par le réseau cuivre à partir de la station du bourg qui, elle, a été dotée de la fibre il y a 2 ou 3 ans.

Mais, comme promis, la desserte de tous les foyers du Lot par la fibre optique se poursuit. Une petite armoire spécifique a été posée à Lavercantière et la jonction Lavercantière – Thédirac a été réalisée en 2021. Les études détaillées ont déjà été faites. La fin des travaux devrait intervenir en 2022 ou au plus tard début 2023.

### **Bâtiments communaux :**

Notre employé communal, Didier BOUSQUET secondé par un emploi aidé, Fabrice CHAMPION, assure l'entretien quotidien de ces bâtiments. Une habitation a fait l'objet d'une rénovation nécessaire à l'occasion de l'arrivée d'un nouveau locataire. Des bénévoles ont participé à ces travaux, qu'ils en soient remerciés.

### **Sinistres dus à la sécheresse :**

Plusieurs bâtiments communaux et divers bâtiments privés ont subi des dégâts importants à cause des retraits d'argile dus à la sécheresse. La commune a déclaré cette calamité et a été reconnue sinistrée en 2021 pour la sécheresse de l'été 2020. Tous les propriétaires privés ont été informés de cette reconnaissance qui leur permettra d'être indemnisés pour les travaux de remise en état.

Les deux maisons de la société Polygone qui ont subi d'importants dégâts, doivent être remises en état par leur propriétaire. Avant cette reconnaissance et à défaut d'aide, la société Polygone envisageait la cession de ces deux maisons à la commune à un prix étudié.

La commune aurait réalisé la remise en état et aurait pu ensuite procéder à la location. Cela lui aurait procuré un loyer et surtout plusieurs habitants de plus.

Le projet d'acquisition par la commune qui était bien avancé a dû être abandonné puisque c'est seule la société Polygone qui peut bénéficier des aides pour les réparations.

## **Ecoles :**

Conformément aux décisions de la communauté de communes et de l'Etat, les travaux de construction d'un groupe scolaire vont débuter à Dégagnac pour regrouper les enfants des quatre communes de Dégagnac, Lavercantière, Rampoux et Thédillac. Pour permettre ces travaux, les enfants qui fréquentaient cette école sont accueillis à Lavercantière depuis la rentrée du 01 09 2021. Il a fallu pour cela créer des locaux supplémentaires. La communauté de communes a dû mettre en place, à titre temporaire, un préfabriqué dans la cour de l'école. Grâce à l'utilisation de toutes les capacités de nos locaux et à un effort d'organisation important, il est possible d'accueillir une cinquantaine d'enfants encadrés par le personnel des deux communes de Dégagnac et Lavercantière.

Ce fonctionnement durera certainement deux ans, temps nécessaire aux travaux de construction. Après cette période, quand toutes les classes seront regroupées à Dégagnac, les bâtiments de Lavercantière seront libérés. L'Etat a promis une aide importante pour leur remise en état et leur réaffectation. Il est envisagé de refaire un appartement au-dessus de la mairie, de supprimer l'escalier actuel qui met en péril la stabilité du bâtiment, de créer une salle du conseil municipal à la place de la salle d'école, d'aménager une salle pour les archives dans l'actuel dortoir des élèves et de restaurer la cantine. Le bâtiment devra être isolé et un nouveau chauffage installé. En 2022, la commune va travailler très concrètement à ce projet. L'architecte qui l'accompagnera est déjà choisi et doit commencer son travail dès le début de l'année.

Pour gérer en commun les charges des écoles, les quatre communes membres du RPI ont commencé la création d'un SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire).

## **Commission mémoire :**

La mission de cette commission, formée de tout le conseil municipal et de quelques volontaires est d'entretenir et de mettre en valeur les éléments du patrimoine bâti, naturel ou culturel de notre territoire afin de les intégrer au projet de maison de la mémoire.

Concernant la réalisation de cette maison, le CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement) nous a réalisé une étude très intéressante. Le SDAIL (syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot) a été contacté pour nous accompagner dans le montage du dossier. Nous n'avons pas encore choisi l'architecte car cette construction sera réalisée seulement après la rénovation de la mairie-école.

S'agissant des travaux sur le patrimoine, comme nous nous y étions engagés, au printemps 2021 nous avons reconstruit la loge dans le Frau, à l'entrée de l'espace naturel sensible. Merci aux bénévoles qui ont aidé le conseil municipal.

Deux carnets conçus pour la visite du bourg et du côté Est de la commune ont été réalisés. Ils peuvent être empruntés à la mairie.

Un réseau de sentiers a été mis en état sur tout le secteur Est de la commune dont le Frau.

André Mompart, fils d'Emile Mompart, sculpteur qui a réalisé notre monument aux morts, a écrit et publié un livre racontant la vie de son père. Ce livre est très intéressant et agréable à lire. Il se vend relativement bien. Ceux qui en voudraient un peuvent le demander à la mairie. Il est également disponible en prêt gratuit auprès de la bibliothèque.

Une conférence sur le thème de la guerre d'Espagne proposée par un professeur Espagnol de la faculté de Madrid s'est tenue le 30 août 2021. Vous avez été nombreux à y

participer. Elle a permis de remettre dans son contexte l'accueil des ressortissants espagnols à Lavercantière à cette époque (au château et ailleurs).

La commission mémoire a beaucoup de travail en perspective. Elle accueillera avec plaisir tous les bénévoles qui veulent l'aider. A noter que notre compatriote Jean Claude Mouly a réalisé un travail très intéressant sur la généalogie des familles de Lavercantière et il a donné une copie de son travail à la mairie. Merci pour cette contribution.

#### **Actions diverses :**

\* Nous avons constaté la détérioration ou l'absence de divers panneaux de direction ou de village. Une campagne de pose de ces panneaux que nous avons reçus sera réalisée après les grands froids.

D'après les conseils qui nous ont été donnés, les adresses postales doivent être normalisées. Dans peu de temps votre nouvelle adresse vous sera communiquée en même temps que vous sera donné le numéro de votre domicile sur la voirie qui vous dessert. Il n'a pas été créé de nouveaux noms. Ce sont les noms des villages qui ont été conservés.

\* La famille Grumbach a bien voulu vendre à la commune en 2021 deux parcelles de terrain. Une petite parcelle dans le bourg va être utilisée pour améliorer la situation locale grâce à des rétrocessions partielles. L'autre parcelle sera une réserve foncière, très utile car elle est attenante au bourg.

\* Selon les préconisations du plan de gestion de la forêt communale du Frau établi avec l'ONF (office national des forêts), 4,5 ha de pins maritimes ont été coupés les années passées. En 2021, cette même surface a été replantée avec la même espèce. Le coût de la plantation a été financé par la commune et une entreprise.

\* Comme vous le savez, la commune prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques, même s'ils sont dans une propriété privée. N'hésitez pas à faire appel à la commune pour cela car il s'avère que cette espèce très nuisible pour les abeilles et pour les hommes prolifère encore.

\* En décembre, le conseil municipal, aidé par des bénévoles a réalisé des décorations et des illuminations de Noël dans le bourg. Merci à tous ceux qui ont participé et ont ainsi égayé notre commune pour les fêtes de fin d'année.

#### **Quelques nouvelles de la communauté de communes :**

La communauté a renforcé ses services ces dernières années.

\* Elle a intégré le personnel des offices de tourisme, celui de la crèche et du centre de loisir de Cazals.

\* Elle a développé les services rendus par les médiathèques et les cyberbases. Ces dernières ont été labellisées maisons « France Services »

\* Elle a créé un centre de santé à Salviac, dont une partie du personnel est salarié. Ce centre complète les services de la maison médicale de Cazals.

\* Ainsi, à ce jour la communauté emploie une cinquantaine de salariés.

\* La communauté exerce la compétence voirie. Elle réalise un programme annuel de travaux neufs et avec son équipe technique et un important matériel, elle assure l'entretien courant des routes et des bâtiments communautaires. Depuis peu elle dispose à la zone

artisanale de Montcléra d'un garage et d'un atelier importants dont les toitures sont couvertes de panneaux photovoltaïques.

\* La communauté réalise aussi la construction des écoles. En ce moment trois chantiers sont en cours. L'école de Frayssinet-le-Gelat, celle de Salviac et celle de Dégagnac.

\* La communauté construit en ce moment la « Maison de la Nature » à Dégagnac qui sera utilisée essentiellement par l'association « Les Jardiniers Bourians ». Cette dernière sollicite la labellisation EVS (Espace de vie sociale ) auprès de la CAF, pour impliquer les familles dans ses activités.

\* A noter que la commune de Lavercantière fournit une partie du bois (pins maritime), nécessaire à cette construction.

\* Une programmation culturelle annuelle est réalisée pour animer et coordonner les manifestations qui sont données sur tout le territoire de la communauté et notamment dans les médiathèques, à l'Arsenic, à l'Ostal, aux ateliers des Arques...etc.

\* Comme le font toutes les communautés du département, la nôtre va devoir réaliser un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Pour notre commune, la nécessité d'un tel plan ne se fait pas forcément sentir car notre PLU n'a que 3 ou 4 ans. Mais ce n'est pas le cas de toutes les communes. Nous allons demander la rectification de certaines situations qui ont évolué.

\* La communauté devra aussi être présente et active pour réaliser un SCOT (schéma de cohérence territoriale), dans le cadre du Pays Bourian, en collaboration avec la communauté de communes Quercy Bouriane.

\* A noter enfin que la communauté prend en charge diverses actions qui sont de la compétence des communes mais que ces dernières lui demandent de coordonner (Urbanisme, sécurité, assurances..etc)

Voici les actions les plus importantes réalisées par la commune et la communauté de communes.

Toutes ces activités ne pourraient être réalisées sans l'engagement des élus municipaux et communautaires et sans le travail et la motivation des employés communaux et communautaires. Toutes ces personnes sont à remercier, ainsi que les membres des associations qui animent toute l'année notre milieu rural. Notre environnement est certes magnifique, mais nous avons besoin d'activités culturelles et de loisir qui rassemblent la population et créent du lien social.

N'oublions pas que nous avons un grand besoin des services publics comme l'école, les pompiers, la poste, les transports publics, la perception, la gendarmerie et toutes les administrations du Département, de la Région et de l'Etat. Merci pour les services qu'ils nous rendent.

Après cet exposé qui ne saurait être complet, nous restons à votre disposition pour vous recevoir, compléter votre information si nécessaire et écouter vos suggestions.

Vivement la fin de la pandémie

Bonne et heureuse année 2022.